

AFFICHÉ LE

24 MARS 2023



ARRETE DU MAIRE

N° 23T27

Portant réglementation du
stationnement sur la Place
des Anciens Combattants
Le 27 mars 2023

Le Maire de la Commune
de PLOUBEZRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise ART CAMP domiciliée à l'adresse suivante:
ZA de Morieux - 5 Route d'Andel - Morieux (22 400) afin de procéder
au grutage des trois cloches restaurées ;

CONSIDÉRANT que par mesure de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation
et le stationnement sur la place des Anciens Combattants;

- ARRETE -

ARTICLE 1 – Le 27 mars 2023 de 8h00 à 18h30, la circulation des véhicules sur la Place des Anciens Combattants, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules hors véhicules de travaux sera interdit sur la zone de chantier ;

ARTICLE 2– La signalisation de type réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par les Services Techniques Municipaux. Elle sera maintenue pendant toute la durée des travaux ;

ARTICLE 3 - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation

ARTICLE 5 - Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

ARTICLE 3 – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Services Techniques de la commune de PLOUBEZRE ;
- L'entreprise ART CAMP ;

Fait à Ploubezre, le 24 mars 2023

Le Maire,

